

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-09

sur l'éducation : Lycée Maritime et Aquacole (LMA) de Cherbourg

Réunion du JEUDI 21 AVRIL 2011

Réuni le jeudi 21 avril 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Anne-Marie COUSIN,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Frédérique HEURGUIER ayant donné pouvoir à Annie BIHEL,
Jean-Marc LEFRANC,
Dominique LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Christian LEMARCHAND,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU,
Brigitte LUYPART ayant donné pouvoir à Bertrand DENIAUD,
Hélène MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à Vincent LOUVET,
Pierre MOURARET ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Alain TOURRET ayant donné pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Corinne FÉRET, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement Supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à :
 - engager auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires pour le maintien du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg et de sa carte des formations,
 - inscrire au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, qui sera conclu avec l'Etat dans les mois prochains, la carte des formations du LMA afin de pérenniser la structure,
 - poursuivre les discussions avec la Communauté Urbaine de Cherbourg pour l'achat de la parcelle jouxtant le LMA, sise quai de l'Entrepôt à Cherbourg, et sur laquelle le nouvel internat doit être réalisé par la Région (coût prévu : 5,7 M€ pour sa construction),
 - actualiser l'évaluation des besoins en places d'internat et réaliser une étude sur la réaffectation des locaux actuels d'internat du bâtiment central du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg,
 - signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-10

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – Programme
Défi'NeRGIE – Partenariat ADEME/Région : convention 2011**

Réunion du JEUDI 21 AVRIL 2011

Réuni le jeudi 21 avril 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Anne-Marie COUSIN,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Frédérique HEURGUIER ayant donné pouvoir à Annie BIHEL,
Jean-Marc LEFRANC,
Dominique LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Christian LEMARCHAND,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU,
Brigitte LUYPAERT ayant donné pouvoir à Bertrand DENIAUD,
Hélène MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à Vincent LOUVET,
Pierre MOURARET ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Alain TOURRET ayant donné pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Jean-Karl DESCHAMPS, Président de la Commission n° 2
“Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités»,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l’unanimité,

- d’adopter les nouvelles modalités d’intervention décrites dans la « Convention annuelle 2011 Défi’NeRgie Basse-Normandie, Partenariat ADEME-Région » et les fiches jointes en annexe,

- d’adapter en conséquence les dispositions des régimes d’aides de la Région Basse-Normandie ;

- d’autoriser le Président à signer :

- la « Convention annuelle 2011 Défi’NeRgie Basse-Normandie, Partenariat ADEME-Région » jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-11

**sur le développement numérique du territoire : programme « Travaux = Fourreaux » –
MANCHE NUMERIQUE**

Réunion du JEUDI 21 AVRIL 2011

Réuni le jeudi 21 avril 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Anne-Marie COUSIN,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Frédérique HEURGUIER ayant donné pouvoir à Annie BIHEL,
Jean-Marc LEFRANC,
Dominique LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Christian LEMARCHAND,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU,
Brigitte LUYPART ayant donné pouvoir à Bertrand DENIAUD,
Hélène MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à Vincent LOUVET,
Pierre MOURARET ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Alain TOURET ayant donné pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ,
Jean-Louis VALENTIN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Laurent SODINI, en charge des dossiers concernant le développement numérique des territoires, des solidarités et de l'habitat,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le programme « Travaux=Fourreaux » joint en annexe 1 porté par le Syndicat mixte Manche Numérique au titre de la mise en œuvre de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) et de la mise en application de la convention cadre « Aménagement Numérique du Territoire » conclue entre la Région, le Département de la Manche et Manche Numérique,

- de voter un complément de 1 400 000 € sur l'AP de type SUB « Soutien aux projets TIC » votée au Budget Primitif 2011 pour un montant de 2 600 000 € sur le chapitre 905, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

- * année 2012 : 460 000€
- * année 2013 : 460 000 €
- * année 2014 : 240 000 €
- * année 2015 : 240 000 €

- d'affecter sur cette AP un dossier 11QNHDBNI «HAUT DEBIT AP» d'un montant de 1 400 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention d'investissement pour le programme « Travaux = Fourreaux » d'un montant maximal de 2 133 369 € sur un montant éligible de 6 274 615 €, avec un taux d'intervention maximal de 34 %, au Syndicat Mixte Manche Numérique ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention avec le Syndicat Mixte Manche Numérique conformément à la convention type jointe en annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-12

**sur les transports et les communications - La Basse-Normandie : une vélo-région -
Révision de la charte en faveur du développement de l'offre et de l'usage du vélo en
Basse-Normandie**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réuni le vendredi 22 avril 2011, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU,
Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie
DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François
DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre
GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANCOIS, Christian
LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte
LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre
MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI,
Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-
Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Annie BIHEL,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Marie-Jeanne GOBERT ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Frédérique HEURGUIER,
Jean-Marc LEFRANC,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Pierre MOURARET, Vice-Président en charge des transports
et Clara OSADTCHY, conseillère régionale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe, le document « La Basse-Normandie : Une Vélo-Région, chartes en faveur du développement et de l'offre du vélo en Basse-Normandie » ainsi que les modalités d'attribution de subvention et les acteurs éligibles définis dans ses chartes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-13

sur l'éducation et l'enseignement supérieur : avenant 2011 au Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) dans les lycées pour les années 2007-2015

Réunion du JEUDI 21 AVRIL 2011

Réuni le jeudi 21 avril 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Anne-Marie COUSIN,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Frédérique HEURGUIER ayant donné pouvoir à Annie BIHEL,
Jean-Marc LEFRANC,
Dominique LEFRANCOIS ayant donné pouvoir à Christian LEMARCHAND,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU,
Brigitte LUYPART ayant donné pouvoir à Bertrand DENIAUD,
Hélène MIALON-BURGAT ayant donné pouvoir à Vincent LOUVET,
Pierre MOURARET ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Alain TOURRET ayant donné pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNÉ,
Yanic SOUBIEN,
Jean-Louis VALENTIN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Corinne FÉRET, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter l'avenant 2011 au Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées pour les années 2007 à 2015, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-14

**sur l'éducation et l'enseignement supérieur : évolution du règlement de la Cart'@too
«avantage livres scolaires » pour l'année scolaire 2011/2012 et les suivantes**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réuni le vendredi 22 avril 2011, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANCOIS, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Alain TOURET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Annie BIHEL,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Marie-Jeanne GOBERT ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Frédérique HEURGUIER,
Jean-Marc LEFRANC,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Corinne FÉRET, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter :

→ les modifications suivantes :

- accorder, pour les élèves boursiers scolarisés en classe de seconde et première, une aide complémentaire de 40 € à la rentrée 2011 et, à ceux des classes de terminale, à la rentrée 2012 ;

- autoriser l'utilisation de la carte jusqu'au 1^{er} mars suivant la rentrée scolaire pour permettre une optimisation du dispositif,

- prévoir la mise en conformité avec la loi « informatique et libertés » du 8 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

→ le règlement cart'@too figurant en annexe,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-15

**sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : fixation des tarifs
du service Annexe Hébergement pour l'année 2012**

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réuni le vendredi 22 avril 2011, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU,
Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie
DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François
DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre
GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANCOIS, Christian
LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte
LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre
MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI,
Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-
Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Annie BIHEL,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Marie-Jeanne GOBERT ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Frédérique HEURGUIER,
Jean-Marc LEFRANC,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Corinne FÉRET, Vice-Présidente en charge de l'Education et
de l'Enseignement supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'arrêter, pour 2012 et l'ensemble des établissements publics, les principes d'encadrement des tarifs de restauration et d'hébergement suivants :

- S'agissant de la demi-pension et l'hébergement :

L'encadrement sera différencié selon la situation tarifaire de chacun des EPLE au regard d'une moyenne régionale. Considérant que l'alimentation représente 50 à 60 % du prix de revient d'un repas, et que l'indice « alimentation » au 1^{er} janvier 2011 est de + 0,1 % au cours des 12 derniers mois :

→ la tarification des lycées se situant au-delà de la moyenne régionale ne pourra pas subir d'augmentation ;

→ les lycées se situant en deçà de la moyenne régionale pourront proposer une variation de prix égale à l'indice « ensemble hors tabac » soit +1,7 % au 1^{er} janvier 2011,

→ les EPLE dont l'écart négatif à la moyenne régionale serait supérieur à – 5 % pourront appliquer au maximum une augmentation de + 5 %.

Pour la demi-pension, compte tenu de la multiplicité des forfaits créés dans certains lycées pour tenir compte de la consommation réelle des élèves, représentant déjà un effort en leur direction, un tarif « pondéré » a été calculé.

Les étudiants et apprentis bénéficieront au minimum du tarif appliqué aux élèves à l'unité ou au forfait.

- S'agissant des commensaux :

Le tarif est encadré par 3 tranches uniques basées sur les indices de rémunération des agents de la Région et de l'Etat. Pour 2012, il est maintenu au même niveau que 2011, soit :

- Indice de l'agent < IM 370 :	2,50 € minimum : ce tarif ne saurait être inférieur au tarif élève de l'établissement, déduction faite des prélèvements régionaux
- IM 370 < Indice de l'agent < IM 465 :	3,50 €
- Indice de l'agent > IM 465 :	4,50 €

Le tarif du petit déjeuner est fixé à 1,02 €.

Les stagiaires de la formation continue bénéficieront du tarif correspondant à celui rattaché à l'indice compris entre 370 et 465 des commensaux.

Les stagiaires salariés d'entreprise en formation professionnelle et hôtes de passage bénéficieront du tarif correspondant au tarif rattaché à l'indice le plus haut des commensaux.

Pour les « repas exceptionnels » : un tarif plancher est fixé correspondant au double du tarif le plus élevé des commensaux et au moins égal au prix de revient du repas.

- de maintenir les principes de prélèvements de 1,25 % au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) et de 22,5 % au titre du Fond Régional d'Hébergement (FRH),

- de réaffirmer les principes adoptés par le Conseil régional de Basse-Normandie :

- maintien d'un prélèvement de 1,25 % et de 22,5 % sur la contribution des familles permettant la création d'un fonds mutualisé concourant à l'effort régional pour l'investissement en matériel et la prise en charge de personnels,
- pas de participation régionale au fonctionnement du service hébergement, le financement de ce dernier étant assuré par les familles,
- plein exercice de la compétence régionale en matière de maintien et d'évolution des locaux et des matériels, de personnels (emploi et formation),

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-16

sur les formations sanitaires et sociales :

- revalorisation du forfait « gratuité » pour les aides soignants pour deux instituts privés,
- versement d'un demi-mois de bourse supplémentaire aux élèves étudiants,
- formation des salariés dans la filière des métiers paramédicaux

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réuni le vendredi 22 avril 2011, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANCOIS, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Annie BIHEL,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Marie-Jeanne GOBERT ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Frédérique HEURGUIER,
Jean-Marc LEFRANC,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Corinne FÉRET, Vice-Présidente en charge de l'Education et de l'Enseignement supérieur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'augmenter le forfait « gratuité » pour les deux instituts privés (Deauville et Polyclinique de la Baie) à 3 300 € au lieu de 2 940 € ;
- d'approuver la mise en place du demi-mois de bourse supplémentaire pour les élèves et étudiants entrés en formation en septembre 2010 et d'un mois supplémentaire dès la rentrée de septembre 2011 et d'autoriser le CROUS à les verser aux étudiants pour le compte de la Région ;
- d'autoriser la prise en charge du coût pédagogique de la formation des infirmiers uniquement pour les demandeurs d'emploi et les étudiants en poursuite de formation initiale ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-17

sur l'agriculture : nouveau dispositif – aide à l'approvisionnement de fourrages de fin d'hiver

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réuni le vendredi 22 avril 2011, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANCOIS, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Annie BIHEL,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Marie-Jeanne GOBERT ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Frédérique HEURGUIER,
Jean-Marc LEFRANC,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu François DUFOUR, Vice-Président en charge de l'Agriculture,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le nouveau dispositif « aide à l'approvisionnement en fourrages de fin d'hiver », tel que décrit dans l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-18

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : fonds régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage : indemnités compensatrices forfaitaires aux employeurs d'apprentis

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réuni le vendredi 22 avril 2011, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANCOIS, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Annie BIHEL,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Marie-Jeanne GOBERT ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Frédérique HEURGUIER,
Jean-Marc LEFRANC,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Yanic SOUBIEN, Président de la Commission n° 5
« Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le règlement relatif à l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'Apprenti(e)s (ICFA) en Basse-Normandie figurant en annexe 1 pour les contrats d'apprentissage signés à compter du 1^{er} juin 2011.

- dans le cadre de ce règlement, de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- établir la liste des formations concernées par le Bonus 3 « égalité des chances » ;
- déterminer les modalités de prise en compte des attestations de stage ou des certificats de scolarité pour le bonus 4 ;
- déterminer les modalités de mise en œuvre du Bonus 5 « majoration horaire » ;
- déterminer les modalités de mise en œuvre du Bonus 6 « Label Qualité Apprentissage Régional » ;
- attribuer le Bonus 6 « Label Qualité Apprentissage Régional » aux employeurs qui en remplissent les conditions d'octroi.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-19

sur le développement économique : mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise et ARE : TECMA à Fleury sur Orne (14)

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réuni le vendredi 22 avril 2011, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANCOIS, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Annie BIHEL,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Marie-Jeanne GOBERT ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Frédérique HEURGUIER,
Jean-Marc LEFRANC,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU,
Laurent SODINI ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GODEFROY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Philippe BONNEAU, Vice-Président en charge de l'Economie,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un titre de recettes de 220 000 € correspondant au montant non recouvré de l'ARE attribuée à la SAS TECMA par délibération n° 07-207 du 13 avril 2007 ;

- d'affecter sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 710 000 €, votée pour 2011, un montant de 220 000 € au titre du dossier 11CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- d'inscrire sur le chapitre 909 du budget de la Région, article 2042, une dépense de 220 000 € pour l'annulation de l'avance régionale à l'entreprise attribuée à la SAS TECMA par délibération n° 07-207 du 13 avril 2007 ;

- de reporter d'un an le remboursement des échéances concernant l'ACML de 280 000 € attribuée à la SAS TECMA par délibération n° 09-730 du 23 octobre 2009. Le nouvel échéancier est fixé comme suit :

- 1^{ère} échéance : 01-05-2012 pour 90 000 € ;
- 2^{ème} échéance : 01-05-2013 pour 90 000 € ;
- 3^{ème} échéance : 01-05-2014 pour 100 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-20

sur les finances : changement de payeur régional : attribution d'une indemnité de conseil

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réuni le vendredi 22 avril 2011, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANCOIS, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Annie BIHEL,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Marie-Jeanne GOBERT ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Frédérique HEURGUIER,
Jean-Marc LEFRANC,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Gaëlle PIOLINE, Présidente de la Commission n° 1
« Personnels, finances et administration générale »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de demander le concours du Payeur régional pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à :
 - Monsieur Christophe COCHELIN pour la période du 1^{er} février 2010 au 3 mai 2010 ;
- de verser annuellement l'indemnité de conseil au Payeur régional,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-21

sur les finances : changement de payeur régional : attribution d'une indemnité de conseil

Réunion du VENDREDI 22 AVRIL 2011

Réuni le vendredi 22 avril 2011, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Philippe BONNEAU, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FÉRET, Arnaud FONTAINE, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Dominique LEFRANCOIS, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Alain TOURRET, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Jérôme VIRLOUVET ;

Sont excusés :

Philippe AUGIER,
Annie BIHEL,
Sylvie ERRARD ayant donné pouvoir à Clara OSADTCHY,
Marie-Jeanne GOBERT ayant donné pouvoir à Jean CHATELAIS,
Frédérique HEURGUIER,
Jean-Marc LEFRANC,
Véronique LOUWAGIE ayant donné pouvoir à Joël BRUNEAU.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Gaëlle PIOLINE, Présidente de la Commission n° 1
« Personnels, finances et administration générale »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de demander le concours du Payeur régional pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à :
 - Madame Isabelle FEUILLET à compter du 4 mai 2010 ;
- de verser annuellement l'indemnité de conseil au Payeur régional ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45,73 € pour l'année 2010.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR